



Annexe au règlement d'utilisation du Complexe sportif de la plaine des Marches

Liste des prix d'utilisation pour les utilisateurs externes dès le 01.07.2022

Installations extérieures

	Remarques	Prix
Terrains de football	D'entente avec la Commune et le FC Broc	
Entre 07h00 et 22h00 Terrain n° 1 (compétition) Terrain n° 2 (entraînement)	Sans éclairage	CHF 40.-/h
	Avec éclairage	CHF 50.-/h
	Forfait journée	Rabais 5 %
	Forfait week-end	Rabais 7 %
	Forfait semaine	Rabais 10 %

Vestiaires	D'entente avec la Commune et le FC Broc	
Loués en plus	Forfait journalier	CHF 30.-/vestiaire

Pistes de pétanque	D'entente avec la Commune et la Gym-Hommes	
Par demi-journée	07h00-12h00 12h00-17h00 17h00-22h00	CHF 20.-/piste
Forfait journée	07h00 – 22h00	Rabais 5 %
Forfait week-end	Samedi 07h00 – dimanche 22h00	Rabais 7 %
Forfait semaine	Du lundi au vendredi	Rabais 10 %
Forfait éclairage	Par soirée	CHF 10.-/piste

Courts de tennis	D'entente avec la Commune et le Tennis Club	
Location	07h00-12h00 12h00-17h00 17h00-22h00	CHF 30.-/h
Forfait journée	07h00 – 22h00	Rabais 5 %
Forfait week-end	Samedi 07h00 – dimanche 22h00	Rabais 7 %
Forfait semaine	Du lundi au vendredi	Rabais 10 %

Installations intérieures

	Remarque	Prix
Par heure d'utilisation et par salle (yc 2 vestiaires)	Sociétés d'adultes	CHF 60.-/h
	Sociétés d'enfants / jeunes (<16ans)	CHF 10.-/h
Par demi-journée	07h00-12h00 12h00-17h00 17h00-22h00	CHF 300.-
Par journée complète	07h00 – 22h00	CHF 650.-
Par week-end	Samedi 07h00 – dimanche 22h00	CHF 1'000.-

Remarque :

Pour toute location d'une demi-journée ou plus, une caution de CHF 200.- sera demandée (cf. pt. 5.3 du règlement d'utilisation).

Les sociétés à but lucratif doivent présenter une demande auprès du Conseil communal, qui statuera sur le prix de location en fonction des modalités de l'offre.

Autres

	Remarque	Prix
Nettoyage supplémentaire lors de manifestations	Entretien des WC	CHF 60.-

Déchets	Evacuation	Selon nombre de clips
---------	------------	-----------------------

Approuvé en séance du Conseil communal du 28 juin 2022